AU QUOTIDIEN

Zone bleue

A compter du vendredi 1er octobre, le stationnement dans la cité pas bleue.

Publié le 20 juillet 2021

Ce système permettra d'encourager la rotation des stationnements et d'éviter ce que l'on appelle communément les voitures ventouses.

Les zones bleues fonctionnent de 8h à 18h, tous les jours sauf les week ends, les jours fériés et les vacances scolaires estivales (juillet-août). En dehors de ces horaires le stationnement redevient libre.

Un disque de stationnement sera donc obligatoire pour stationner de la place de la Croix Mariotte jusqu'au porche, à l'entrée de la rue du parvis. Le disque permettra 1h30 de stationnement gratuit (celui-ci devra être visible et réglé sur l'heure de début de stationnement).

Des disques de stationnement seront disponibles en mairie et auprès de tous vos commerçants de la cité.

VOUS POURRIEZ ÊTRE INTÉRESSÉ PAR

AU QUOTIDIEN, TRAVAUX

Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption : devenez mécène !

AU QUOTIDIEN, SERVICES

Déviation de la ligne de bus n°8

AU QUOTIDIEN, EDUCATION, PRÉVENTION, SÉCURITÉ

Savoir rouler dans les écoles

AU QUOTIDIEN, PRÉVENTION

Des fumées blanches sans conséquences

AU QUOTIDIEN, SOCIAL

Fortes chaleurs : soyez vigilants

Hôtel de ville
Allée du Bois d'Ariste
64230 Lescar
05 59 81 57 00

HORAIRES :
Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h